

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. 1833-1869 1848

14 (29.7.1848)

Session de 1848.

N^o XIV.

PROTCOLE

de la

Commission Centrale de la Navigation du Rhin.



En présence des Commissaires ci-après dénommés :

Pour Bade	Mr. le Baron de <i>Reizenstein</i> .
» Bavière	» de <i>Kleinschrod</i> .
» France	» <i>Engelhardt</i> , Président.
» Hesse,	» <i>Schmitt</i> .
» Nassau	» de <i>Zwierlein</i> .
» Pays-Bas	» <i>Travers</i> .
» Prusse	» de <i>Pommer-Esche. I.</i>

Extension des dispositions du 2^e Alinéa de
l'Article 53 aux assureurs.

MAYENCE le 29 Juillet 1848.

Reproduction faite du IX Protocole de 1847, à l'effet de constater que le Projet du XIX^e Article supplémentaire, qui en fait l'objet, a été accepté, dans l'intervalle des deux Sessions, par les Gouvernements de

Bade,
France,
Nassau et
Prusse

actuellement et séance tenante par les Commissaires de **Hesse et Bavière** et finalement, mais seulement sub spe rati, par le Commissaire des **Pays-Bas**, lequel a retiré l'ammendement qui devait mettre les frais d'expertise à la charge des assureurs, *dans tous les cas.*

Conclusion.

En attendant l'adhésion définitive du Commissaire Néerlandais l'objet demeure réservé, pour être avisé en tems et lieu, par les soins du Président d'âge.

Signe: de *Reizenstein.*
de *Kleinschrod.*
Engelhardt.
Schmitt.
de *Zwierlein.*
Travers.
de *Pommer-Esche.*

Pour expédition conforme:
Le Président de la Commission Centrale.

